

PROJET DE LOI

N° 55

adopté

le 20 décembre 1978

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT EN DEUXIÈME LECTURE

*modifiant certaines dispositions
relatives à la Cour de cassation.*

Le Sénat a modifié, en deuxième lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1^{re} lecture : 323, 700 et in-8° 87.
2^e lecture : 805, 807 et in-8° 130.

Sénat : 1^{re} lecture : 89, 145 et in-8° 38 (1978-1979).
2^e lecture : 174 et 175 (1978-1979).